

Ménages avec couples sans enfants où un conjoint a une incapacité

Ce chapitre porte sur les ménages composés d'un couple où l'un ou les deux conjoints ont une incapacité. Certains de ces couples ont des enfants (mineurs ou majeurs) mais ces derniers ne vivent pas avec eux. Ces ménages peuvent cependant comprendre d'autres personnes, apparentées ou non.

Dans ces ménages, les couples où les deux conjoints à la fois présentent une incapacité sont assez nombreux. C'est pourquoi cette dimension sera prise en considération dans les analyses. En contrepartie, comme l'a montré le chapitre 4, la quasi-totalité de ces ménages avec couples sans enfants ne comptent pas d'autres personnes ayant une incapacité que les conjoints. En conséquence, les analyses ici n'en tiendront pas compte, contrairement aux chapitres précédents.

Par ailleurs, comme dans les autres chapitres, certaines analyses permettront de comparer les ménages avec couples avec incapacité (couples où au moins un des conjoints a une incapacité) aux ménages avec couples sans enfants où aucun des membres du ménage ne présente d'incapacité (groupe de comparaison). Afin de mieux cerner l'impact de l'incapacité, certaines analyses se pencheront plus particulièrement sur la situation des conjoints sans incapacité qui vivent avec un conjoint ayant une incapacité.

Dans un premier temps, ce chapitre abordera la composition du ménage et les caractéristiques des conjoints (section 9.1), qu'ils aient une incapacité (section 9.1.2) ou non (section 9.1.3). La section 9.2 étudiera les besoins d'aide des conjoints dans la réalisation de leurs activités quotidiennes et les sources de l'aide qu'ils reçoivent. Suivront les caractéristiques socioéconomiques du ménage et un examen de la participation des conjoints au marché du travail (section 9.3). Finalement, la dernière section se penchera sur les répercussions de l'incapacité

dans les couples où un seul des conjoints a une incapacité; y seront abordés les relations familiales et sociales et l'état de santé physique et mentale des personnes sans incapacité dont le conjoint a une incapacité.

9.1 Composition du ménage et caractéristiques des conjoints

9.1.1 Composition du ménage

La composition des ménages étudiés dans ce chapitre est assez simple. De fait, 97 % des ménages comprenant au moins un conjoint ayant une incapacité sont composés du couple uniquement. En cela, les ménages avec couples avec incapacité ne se distinguent pas des ménages avec couples sans enfants où personne ne présente d'incapacité pour lesquels cette proportion est de 98 % (données non présentées). Pour cette raison, les ménages avec couples sans enfants seront souvent simplement désignés dans le texte comme étant des couples sans enfants.

Il reste donc une faible fraction (3 %) des ménages avec incapacité où s'ajoutent d'autres personnes. Les trois quarts de ces ménages comptent d'autres personnes avec incapacité. Toutefois, les nombres sont trop faibles pour en tenir compte dans les analyses. Ces personnes avec incapacité ne représentent en effet que 1 % de l'ensemble des individus dans les ménages avec incapacité comprenant un couple sans enfants (données non présentées).

Cela dit, la caractéristique la plus importante de ces ménages est sans doute le nombre de conjoints avec incapacité. Ainsi, 30 % des ménages avec incapacité sont composés de deux conjoints avec incapacité, alors que 70 % des ménages sont composés d'un conjoint avec incapacité et de l'autre sans incapacité. Chiffré en termes d'individus et non de ménages, c'est un peu plus de la moitié

(53 %) des personnes ayant une incapacité qui vivent dans un couple où elles sont le seul conjoint avec incapacité, l'autre moitié (47 %) vivant dans un couple où les deux conjoints présentent une incapacité (données non présentées).

9.1.2 Caractéristiques des conjoints avec incapacité

- Caractéristiques sociodémographiques des conjoints avec incapacité

Les conjoints ayant une incapacité qui vivent en couple sans avoir d'enfants au domicile sont composés en parts égales d'hommes et de femmes (tableau 9.1). Ces conjoints se trouvent principalement dans les groupes d'âge de 45-64 ans (38 %) et surtout de 65 ans et plus, qui comprend 46 % des personnes concernées. Environ 16 % des personnes de ces ménages ont

moins de 45 ans (8 % et 8 % respectivement chez les 18-34 ans et les 35-44 ans). Les hommes ayant une incapacité sont plus âgés que les femmes dans la même situation, 52 % des hommes étant âgés de 65 ans et plus comparativement à 39 % des femmes. Les trois quarts (76 %) des personnes avec incapacité sont mariées, le quart (24 %) vivant en union de fait (données non présentées).

Les conjoints avec incapacité qui vivent dans les ménages où un seul a une incapacité sont plus jeunes que ceux vivant dans un ménage où les deux ont une incapacité (tableau 9.2). Ainsi, les conjoints avec incapacité de 65 ans et plus sont surreprésentés dans les ménages à deux conjoints avec incapacité comparativement aux ménages à un seul conjoint avec incapacité, et ce, tant chez les hommes (62 % c. 43 %) que chez les femmes (53 % c. 28 %).

Tableau 9.1

Répartition des conjoints ayant une incapacité selon l'âge et le sexe, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	Hommes	Femmes	Sexes réunis
	%		
18-34 ans	7,6 *	9,2 *	8,4
35-44 ans	6,8 *	8,9 *	7,9
45-64 ans	33,4	42,3	37,8
65 ans et plus	52,2	39,5	45,8
Total	50,1	49,9	100,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 9.2

Âge des conjoints ayant une incapacité selon le nombre de conjoints avec incapacité et le sexe, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	Un seul conjoint a une incapacité	Les deux conjoints ont une incapacité
	%	
Hommes		
18-34 ans	10,3 *	4,7 **
35-44 ans	9,5 *	3,7 **
45-64 ans	36,9	29,4
65 ans et plus	43,3	62,2
Femmes		
18-34 ans	14,9 *	2,6 **
35-44 ans	10,1 *	7,7 **
45-64 ans	47,2	36,7
65 ans et plus	27,9	53,1

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

• Caractéristiques de l'incapacité

Parmi les personnes ayant une incapacité qui vivent en couple sans avoir d'enfants au domicile, 61 % présentent une incapacité de gravité légère, 26 % une incapacité modérée et 13 % une incapacité grave. Pour 90 % d'entre elles, leur incapacité a commencé à l'âge de 15 ans ou à un âge plus avancé. Pour ces deux aspects, on ne note pas de différences selon le sexe (données non présentées).

Par contre, la nature de l'incapacité varie selon le sexe (tableau 9.3). Dans l'ensemble, la moitié (50 %) des personnes vivant en couple présentent une incapacité motrice seulement. Cette proportion est encore plus élevée chez les femmes que chez les hommes (56 % c. 44 %). Les incapacités liées à la communication seulement touchent, quant à elles, plus d'hommes que de femmes (20 % c. 11 %) et dans l'ensemble 16 % des conjoints ayant une incapacité. Les incapacités liées à la déficience intellectuelle ou à la santé mentale seulement sont beaucoup moins fréquentes et touchent moins de 5 % des personnes avec incapacité de ces couples. Finalement, une proportion assez importante d'hommes et de femmes, soit 29 %, ont des incapacités multiples.

On note également des différences entre les sexes en ce qui a trait à l'indice de désavantage. On constate d'abord qu'environ un conjoint avec incapacité sur cinq présente une dépendance forte (5 %) ou modérée (15 %). À ceux-ci s'ajoutent environ le quart des conjoints qui présentent une dépendance qualifiée de légère (27 %); la dépendance légère est nettement plus importante chez les femmes que chez les hommes (34 % c. 19 %). Mis ensemble, c'est donc près de la moitié (47 %) des conjoints qui présentent un niveau quelconque de dépendance. Par ailleurs, 30 % des conjoints avec incapacité sont limités dans leurs activités sans présenter de dépendance (sans différence significative entre les deux sexes). Finalement, le quart des conjoints sont considérés comme n'ayant pas de désavantage lié à leur incapacité; cette proportion est nettement plus élevée chez les hommes que chez les femmes (31 % c. 15 %).

Tableau 9.3

Caractéristiques de l'incapacité des conjoints selon le sexe, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	Hommes	Femmes	Sexes réunis
	%		
Nature exclusive de l'incapacité			
Communication seulement	20,5	11,3 *	15,9
Motricité seulement	44,0	55,7	49,8
Intellect/santé mentale seulement	3,9 **	6,0 *	4,9 *
Incapacités multiples	31,7	27,1	29,4
Indice de désavantage lié à l'incapacité			
Dépendance forte	5,5 *	4,6 **	5,1 *
Dépendance modérée	11,2 *	18,7	15,0
Dépendance légère	19,3	33,8	26,5
Limitation des activités sans dépendance	33,1	27,4	30,3
Sans désavantage	30,8	15,4	23,2

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Certaines caractéristiques de l'incapacité diffèrent significativement selon le nombre de conjoints avec incapacité dans le ménage. Les conjoints vivant dans les ménages où ils sont seuls à avoir une incapacité présentent davantage d'incapacité légère (66 %), toute proportion gardée, que ceux des ménages où les deux conjoints ont une incapacité (54 %) (tableau 9.4).

En ce qui a trait à la nature de l'incapacité, les personnes sont plus susceptibles de présenter uniquement des troubles de la communication (21 % c. 9 %) dans les ménages à un seul conjoint avec incapacité. À l'inverse, les ménages où les deux conjoints ont une incapacité comptent, en proportion, plus de personnes ayant des troubles multiples (39 %) que les ménages à un seul conjoint avec incapacité (21 %). On n'a cependant pas détecté de différence significative entre les deux groupes de ménages pour ce qui est de l'indice de désavantage lié à l'incapacité.

9.1.3 Caractéristiques des conjoints sans incapacité

Dans les ménages où un seul conjoint a une incapacité, les personnes sans incapacité qui vivent

avec un conjoint ayant une incapacité ont été comparées aux conjoints de couples où personne ne présente d'incapacité. Dans les deux cas, ces conjoints sont composés d'environ la moitié d'hommes et de femmes.

Les personnes sans incapacité qui ont un conjoint avec incapacité sont plus âgées que les conjoints du groupe de comparaison (tableau 9.5). Ainsi, on trouve moins d'hommes et de femmes de 18-34 ans dans les couples où un conjoint a une incapacité (13 %) que chez les conjoints et conjointes du groupe de comparaison (25 % et 28 % respectivement). De même, on trouve plus de personnes de 65 ans et plus dans les couples où un des conjoints a une incapacité (33 % et 32 %, respectivement pour les hommes et les femmes) que dans le groupe de comparaison (22 % et 18 % respectivement). On doit tenir compte de cette différence d'âge lorsque les deux groupes sont comparés.

Tableau 9.4

Gravité et nature de l'incapacité des conjoints selon le nombre de conjoints avec incapacité, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	Un seul conjoint a une incapacité	Les deux conjoints ont une incapacité
	%	
Gravité de l'incapacité		
Légère	66,5	53,6
Modérée	23,6	29,4
Grave	9,9 *	17,0
Nature exclusive de l'incapacité		
Communication seulement	21,4	9,3 *
Motricité seulement	52,8	46,3
Intellect/santé mentale seulement	4,8 **	5,0 **
Incapacités multiples	20,9	39,4

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tableau 9.5

Âge des conjoints¹ sans incapacité selon le sexe et la présence d'un conjoint avec incapacité, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	Un seul conjoint a une incapacité	Personne n'a d'incapacité
	%	
Hommes		
18-34 ans	12,8 *	24,9
35-44 ans	12,8 *	13,2
45-64 ans	41,8	39,6
65 ans et plus	32,6	22,3
Femmes		
18-34 ans	12,7 *	27,6
35-44 ans	8,7 **	12,0
45-64 ans	46,9	42,8
65 ans et plus	31,7	17,5

1. Sont inclus ici tous les membres du ménage. Ce sont quasi exclusivement des conjoints.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

9.2 Besoins et sources d'aide des conjoints avec incapacité

Chez les conjoints qui ont une incapacité, l'enquête permet de mesurer leurs besoins d'aide dans la réalisation de diverses activités de la vie quotidienne. De plus, elle permet de déterminer les diverses sources de l'aide qu'ils reçoivent.

La moitié (49 %) des conjoints ayant une incapacité ont déclaré avoir besoin d'aide pour réaliser leurs activités quotidiennes à cause de leur incapacité (tableau 9.6). Les besoins d'aide personnelle (préparation des repas, soins personnels, déplacements à l'intérieur de la maison) sont mentionnés par 11 % des conjoints, les besoins d'aide pour les tâches domestiques (achat de produits essentiels, travaux ménagers courants, finances personnelles) par 26 % d'entre eux et 44 % ont dit recevoir de l'aide pour les gros travaux domestiques.

Les besoins d'aide sont plus importants chez les femmes avec incapacité (59 %) que chez les hommes avec incapacité (39 %) dans ces couples. Sauf les besoins d'aide personnelle, pour lesquels les différences entre les sexes ne sont pas significatives, les proportions sont plus importantes chez les femmes que chez les hommes, tant pour les tâches domestiques que pour les gros travaux ménagers.

La quasi-totalité (94 %) des conjoints des deux sexes ayant une incapacité reçoivent de l'aide pour l'une ou l'autre de leurs activités quotidiennes. Néanmoins, le tiers (33 %) des conjoints ayant besoin d'aide ne reçoivent pas toute l'aide dont ils ont besoin. Les différences entre les sexes pour ces aspects ne sont pas significatives.

On a examiné les besoins d'aide des conjoints dans les ménages où un seul conjoint présente une incapacité (et l'autre pas) comparativement à ceux des conjoints dans les ménages où les deux conjoints ont une incapacité. La proportion de personnes ayant besoin d'aide pour leurs activités quotidiennes affiche une tendance supérieure dans les ménages à deux conjoints avec incapacité (54 %) que dans les ménages à un conjoint avec incapacité (45 %). Cette tendance s'observe en particulier pour les gros travaux ménagers (48 % c. 40 %). On ne note pas de différences en ce qui a trait à la proportion de conjoints recevant de l'aide. La proportion de conjoints qui ont des besoins d'aide non comblés a tendance à être plus élevée chez ceux des ménages à deux conjoints avec incapacité que chez ceux qui vivent avec un conjoint sans incapacité (38 % c. 29 %) (données non présentées).

Tableau 9.6

Besoins d'aide pour les activités de la vie quotidienne des conjoints ayant une incapacité, selon le sexe, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	18-64 ans	65 ans et plus %	Total
Besoin d'aide			
Aide personnelle ou domestique	18,3	36,6	27,4
Aide personnelle	9,6 *	12,6 *	11,1
Pour les tâches domestiques	16,0	35,3	25,6
Pour les gros travaux ménagers	34,1	53,2	43,6
Pour au moins une de ces activités	39,1	59,2	49,1
Recevant de l'aide ¹	93,1	94,8	94,1
Besoins non comblés ¹	30,1	35,8	33,5

1. Parmi les personnes ayant besoin d'aide.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

- Sources d'aide

Chez les conjoints ayant une incapacité qui reçoivent de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, leur conjoint apparaît comme la principale source d'aide (tableau 9.7). En effet, 69 % d'entre eux ont déclaré recevoir leur aide. D'autres membres de leur famille agissent également comme source d'aide : c'est le cas des enfants, mentionnés comme source d'aide par 20 % des conjoints, et des frères et sœurs ou autres personnes apparentées, mentionnés par 13 %. Dans ce cas, il peut s'agir d'aide provenant de personnes vivant ou non dans le ménage, sauf pour ce qui est des enfants, par définition, dans ces couples sans enfants au domicile. Quant aux

parents (père et mère des conjoints), ils sont une source d'aide quasi inexistante, ce qui s'explique évidemment par l'âge des personnes avec incapacité concernées. Par ailleurs, environ 12 % des personnes ont dit recevoir de l'aide d'amis, de voisins ou d'autres sources informelles.

L'aide formelle, pour sa part, occupe une place importante, étant rapportée par 30 % des conjoints recevant de l'aide. Comme c'était le cas dans les autres chapitres, l'aide provenant du CLSC ou de personnes payées par le CLSC affiche une assez faible proportion (6 %), alors que l'aide donnée par d'autres sources formelles (ex. : les personnes engagées) est rapportée par plus du quart (26 %) des conjoints recevant de l'aide.

Tableau 9.7

Sources de l'aide reçue¹ pour les activités de la vie quotidienne par les conjoints ayant une incapacité et recevant de l'aide, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	%
Époux, épouse, conjoint, conjointe	68,7
Fils, fille	20,0
Père ou mère	0,1 **
Frères, sœurs, autres personnes apparentées	13,1 *
Amis, voisins, bénévoles, autres sources informelles	12,1 *
Ensemble des sources formelles	30,1
CLSC (du CLSC ou payée par le CLSC)	6,0 *
Autres sources d'aide formelle	25,9

1. Une personne peut recevoir de l'aide de plusieurs sources.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Il existe certaines différences liées au sexe des conjoints. Les hommes ayant une incapacité qui reçoivent de l'aide déclarent moins souvent, toute proportion gardée, recevoir de l'aide de leur conjoint que les femmes de leur conjoint (59 % c. 75 %). En contrepartie, les hommes avec incapacité reçoivent plus d'aide de sources d'aide formelle que les femmes dans la même situation (39 % c. 24 %). En particulier, ils reçoivent plus d'aide de sources d'aide formelle autres que le CLSC que les femmes (32 % c. 22 %) (données non présentées).

Dans les couples où les deux conjoints ont une incapacité, seulement 54 % des personnes recevant de l'aide déclarent en recevoir de leur conjoint, ce qui est moins élevé que dans les couples où un seul conjoint a une incapacité où cette proportion

est de 83 % (tableau 9.8). En contrepartie, dans les couples où les deux conjoints ont une incapacité, la proportion d'aide reçue de l'ensemble des sources d'aide formelle est plus importante (38 %) que dans les ménages composés d'un seul conjoint avec incapacité (22 %); c'est le cas en particulier pour les autres sources d'aide formelle que le CLSC (32 % c. 20 %). On note une tendance similaire pour ce qui est de l'aide reçue des enfants (fils ou filles) et une différence significative en ce qui concerne les amis, voisins, bénévoles ou autres sources informelles ou du CLSC, qui sont plus souvent rapportés comme source d'aide dans le cas des couples où les deux conjoints ont une incapacité.

Tableau 9.8

Sources de l'aide reçue¹ pour les activités de la vie quotidienne par les conjoints ayant une incapacité et recevant de l'aide selon le nombre de conjoints avec incapacité, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	Un seul conjoint a une incapacité	Les deux conjoints ont une incapacité
	%	
Époux, épouse, conjoint, conjointe	83,0	54,4
Fils, fille	15,3 *	24,6 *
Père ou mère	---	---
Frères, sœurs, autres personnes apparentées	10,3 **	16,0 *
Amis, voisins, bénévoles, autres sources informelles	8,4 **	15,9 *
Ensemble des sources formelles	21,8 *	38,3
CLSC (du CLSC ou payé par le CLSC)	3,5 **	8,5 **
Autres sources d'aide formelle	19,8 *	32,0

1. Une personne peut recevoir de l'aide de plusieurs sources.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

9.3 Caractéristiques socioéconomiques du ménage et participation des conjoints au marché du travail

9.3.1 Caractéristiques socioéconomiques du ménage

Quatre indicateurs ont permis d'examiner le statut socioéconomique des couples où au moins un des conjoints a une incapacité : le niveau de revenu du ménage (ajusté pour la taille du ménage), le revenu annuel total, la perception des conjoints de leur situation financière et leur scolarité relative. Pour chacun de ces indicateurs, les couples avec incapacité ont été comparés aux couples sans enfants où personne ne présente d'incapacité. Le nombre de conjoints avec incapacité a aussi été considéré.

- Revenu du ménage

Dans les couples sans enfants, le niveau de revenu des ménages où au moins un conjoint a une incapacité est inférieur à celui des ménages

où personne ne présente d'incapacité; et cela est vrai pour les ménages à un ou à deux conjoints avec incapacité (tableau 9.9). Ainsi, au total 13 % des couples avec incapacité sont considérés comme pauvres ou très pauvres, comparativement à 8 % des couples sans incapacité. Dans les couples où les deux conjoints ont une incapacité, c'est un ménage sur cinq (20 %) qui est dans cette situation. Dans les ménages à un seul conjoint avec incapacité, la différence n'est toutefois pas significative pour la proportion de ménages pauvres ou très pauvres. Par contre, les deux groupes de ménages avec incapacité sont en proportion moins nombreux à avoir des revenus moyens ou supérieurs comparativement aux couples sans incapacité. En effet, 38 % ont des revenus moyens inférieurs et 49 % des revenus moyens supérieurs ou supérieurs, comparativement à 28 % et 64 % respectivement chez les couples sans incapacité.

Tableau 9.9

Indicateurs de revenu du ménage selon la présence et le nombre de conjoints avec incapacité, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	Ménages avec incapacité			Ménages où personne n'a d'incapacité
	Un seul conjoint a une incapacité	Les deux conjoints ont une incapacité	Total des ménages avec incapacité	
	%			
Niveau de revenu du ménage				
Pauvre et très pauvre	9,4 *	20,3 *	12,7	7,7
Moyen inférieur	35,8	43,9	38,3	28,0
Moyen supérieur et supérieur	54,8	35,8	49,0	64,3
Revenu total du ménage				
Moins de 15 000 \$	9,2 *	20,1 *	12,5	7,4
15 000-29 999 \$	35,7	43,3	38,0	28,0
30 000-39 999 \$	20,1	19,4 *	19,9	19,2
40 000 \$ et plus	34,9	17,3 *	29,6	45,4

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Les résultats sont semblables lorsque sont considérés les revenus totaux de l'ensemble des membres du ménage. Dans l'ensemble, 13 % des couples avec incapacité ont un revenu annuel inférieur à 15 000 \$ comparativement à 7 % dans les couples sans incapacité. Comme pour l'indicateur précédent, ce sont les couples où les deux conjoints ont une incapacité qui se distinguent significativement du groupe de comparaison avec une proportion de 20 %, pour cette tranche de revenu annuel de moins de 15 000 \$. La proportion de couples qui se situent dans la tranche de revenu qui suit immédiatement, de 15 000 \$ à 29 999 \$, est plus élevée dans les deux groupes de couples avec incapacité (36 % et 43 % respectivement) que dans le groupe de comparaison (28 %). À l'inverse, les couples avec incapacité ont moins souvent des revenus annuels de 40 000 \$ et plus que les couples où personne ne présente d'incapacité (35 % et 17 % c. 45 %), en proportion.

- Perception de sa situation financière

Le troisième indicateur apporte un éclairage différent puisque les conjoints avaient à indiquer la perception qu'ils ont de leur situation financière, et cela en comparaison avec des gens de leur âge, ce

dont les indicateurs précédents ne tiennent pas compte. La perception est examinée ici séparément pour les hommes et les femmes.

D'abord, on constate que les hommes des ménages où au moins un des conjoints a une incapacité ont, dans l'ensemble, une moins bonne perception de leur situation financière que ceux des couples où personne n'a d'incapacité (tableau 9.10). Ils sont plus enclins à se considérer comme pauvres ou très pauvres que les hommes du groupe de comparaison (27 % c. 17 %). Toutefois, les hommes qui vivent avec une conjointe ayant une incapacité, sans présenter d'incapacité eux-mêmes (couples où un seul conjoint a une incapacité), n'ont pas une perception de leur situation financière différente, statistiquement parlant, de celle des hommes dans les couples sans incapacité. Seuls les hommes dans les ménages où les deux conjoints ont une incapacité se distinguent de ceux du groupe de comparaison. Chez ceux-ci, 37 % se considèrent pauvres ou très pauvres comparativement à 17 % des hommes dans les couples sans incapacité.

Tableau 9.10

Perception des conjoints¹ de leur situation financière selon le sexe, la présence et le nombre de conjoints avec incapacité, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	Ménages avec incapacité			Ménages où personne n'a d'incapacité
	Un seul conjoint a une incapacité	Les deux conjoints ont une incapacité	Total des ménages avec incapacité	
	%			
Hommes				
À l'aise	16,5 *	11,8	15,1	22,0
Suffisant	60,2	51,4 **	57,5	60,8
Pauvre, très pauvre	23,3	36,8	27,4	17,2
Femmes				
À l'aise	17,1 *	8,2 **	14,4	20,7
Suffisant	56,9	54,6	56,2	62,1
Pauvre, très pauvre	26,0	37,3	29,4	17,2

1. Sont inclus ici tous les membres du ménage. Ce sont quasi exclusivement des conjoints.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Chez les femmes, la situation est différente. Contrairement aux hommes, les femmes sans incapacité dont le conjoint a une incapacité (couples où un seul conjoint a une incapacité) sont plus nombreuses à se considérer comme pauvres ou très pauvres que les femmes du groupe de comparaison (26 % c. 17 %). C'est le cas aussi des femmes dans les couples où les deux conjoints ont une incapacité (37 %). Les femmes dans les ménages à deux conjoints avec incapacité sont aussi moins portées à se considérer à l'aise financièrement que celles du groupe de comparaison (8 % c. 21 %). Dans l'ensemble, 29 % des femmes se considèrent pauvres ou très pauvres dans les couples où au moins un des conjoints a une incapacité, comparativement à 17 % dans les couples sans incapacité. Notons finalement que pour les trois indicateurs étudiés, la situation financière des ménages où les deux conjoints ont une incapacité est plus précaire que celle des couples où un seul conjoint a une incapacité.

- **Scolarité relative**

La scolarité relative est un indicateur qui présente l'avantage de situer le niveau de scolarité des

individus par rapport à celui de l'ensemble de la population québécoise de même groupe d'âge et de sexe. Il permet donc de tenir compte des différences d'âge observées entre les conjoints des couples avec et sans incapacité à l'étude.

Dans l'ensemble, les conjoints des couples avec incapacité sont moins scolarisés que les conjoints du groupe de comparaison. On trouve en effet 22 % des conjoints dans le premier quintile de l'indice de scolarité relative (scolarité plus faible) dans les couples avec incapacité comparativement à 15 % dans ceux sans incapacité (tableau 9.11). La différence est significative tant pour les couples où un seul conjoint a une incapacité (21 %) que pour ceux où les deux conjoints ont une incapacité (26 %). À l'inverse, on observe moins de conjoints ayant un niveau de scolarité plus élevé (relativement à leur groupe d'âge et de sexe) dans les couples avec incapacité que dans ceux sans incapacité, cela étant vrai qu'il y ait un ou deux conjoints avec incapacité.

Tableau 9.11

Scolarité relative des conjoints¹ selon la présence et le nombre de conjoints avec incapacité, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	Ménages avec incapacité			Ménages où personne n'a d'incapacité
	Un seul conjoint a une incapacité	Les deux conjoints ont une incapacité	Total des ménages avec incapacité	
	%			
Plus faible	20,7 *	26,3	22,4	15,2
Faible	22,8	22,1	22,6	18,8
Moyenne	20,1	19,1	19,8	22,1
Élevée	18,8	23,0	20,0	19,6
Plus élevée	17,6	9,5 *	15,2	24,3

1. Sont inclus ici tous les membres du ménage. Ce sont quasi exclusivement des conjoints.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

- Dépenses liées à l'état de santé

Au total, 42 % des conjoints ayant une incapacité ont déclaré avoir eu des dépenses au cours de la dernière année à cause de leur état (par exemple pour les médicaments, les soins médicaux, les services à domicile, pour modifier le logement, pour les études, le transport, les vêtements ou les appareils spécialisés). Parmi ceux qui ont eu de telles dépenses, 84 % ont déclaré que celles-ci ne leur avaient pas été complètement remboursées par une assurance ou un programme gouvernemental. Il n'y a pas de différence à cet égard entre les conjoints qui vivent dans un ménage à un ou deux conjoints avec incapacité (données non présentées).

Les conjoints (avec et sans incapacité) vivant dans un ménage où au moins un des conjoints a une incapacité bénéficient moins souvent d'une assurance privée couvrant les frais de santé que les couples où personne ne présente d'incapacité (43 % c. 57 %). La différence avec le groupe de comparaison est importante pour les couples où les deux conjoints ont une incapacité (30 %¹ c. 57 %). Elle n'est toutefois pas significative pour les couples où un seul des conjoints présente une incapacité (49 %). La plus faible couverture dans les couples avec incapacité s'observe autant chez les conjoints masculins que féminins (données non présentées).

9.3.2 Participation des conjoints au marché du travail

Cette section s'intéresse à la participation des conjoints au marché du travail. Dans ce but, on a examiné leur statut d'activité habituelle au cours des douze derniers mois. Cette mesure a été privilégiée, car elle permet de déterminer les personnes retraitées, ce qui est souhaitable ici compte tenu de l'âge des couples sans enfants au domicile.

Dans les couples où au moins un des conjoints présente une incapacité, on a étudié d'abord le statut d'activité de ceux qui ont une incapacité. Le tableau 9.12 (1^{re} colonne) montre que 60 % des

hommes sont retraités et que seulement 28 % sont actifs à l'extérieur de la maison, c'est-à-dire qu'ils occupent habituellement un emploi ou sont aux études. De la même manière, une faible proportion des femmes avec incapacité sont en emploi ou aux études (24 %) et une proportion importante déclare tenir maison (37 %) ou être retraitée (30 %). Mentionnons que ces conjoints avec incapacité peuvent appartenir soit à des ménages où un seul conjoint ou les deux conjoints ont une incapacité.

Toujours dans les couples avec incapacité, on a examiné cette fois le statut d'activité des conjoints qui n'ont pas d'incapacité. Ceux-ci appartiennent donc cette fois à des ménages où un seul des conjoints a une incapacité. Le statut d'activité de ces conjoints sans incapacité a été comparé à celui de leurs homologues dans les couples où personne ne présente d'incapacité. Cette comparaison montre des différences tant chez les hommes que chez les femmes.

Chez les hommes, plus de la moitié (52 %) des conjoints dans les couples avec incapacité occupent un emploi ou sont habituellement aux études. Cette proportion est nettement inférieure à celle observée dans les couples où personne ne présente d'incapacité (69 %). On observe aussi beaucoup plus de retraités chez les conjoints masculins dans les couples avec incapacité (41 % c. 28 %). Ces différences reflètent sans doute en partie les différences d'âge entre les couples avec et sans incapacité.

De la même manière, les femmes sans incapacité sont moins actives sur le marché du travail ou aux études dans les couples avec incapacité que dans ceux sans incapacité (38 % c. 54 %).

¹ . Cette proportion a un coefficient de variation entre 15 % et 25 % et doit être interprétée avec prudence.

Tableau 9.12

Statut d'activité habituelle des conjoints masculins et féminins avec et sans incapacité, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	Ménages avec incapacité		Ménages où personne n'a d'incapacité
	Conjoint avec incapacité	Conjoint sans incapacité ¹ %	
Hommes			
En emploi ou aux études	28,2	52,0	68,5
Tiennent maison	2,7 **	2,0 **	1,2 **
Retraités	59,8	40,8	28,3
Sans emploi	9,3 *	5,2 **	2,0 *
Femmes			
En emploi ou aux études	24,1	37,5	54,3
Tiennent maison	37,3	39,5	29,3
Retraitées	30,2	21,3 *	14,7
Sans emploi	8,4 *	1,6 **	1,7 *

1. Sont inclus ici tous les membres du ménage. Ce sont quasi exclusivement des conjoints.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

9.4 Relations familiales et sociales et état de santé des conjoints

Afin d'apprécier l'impact de l'incapacité du conjoint dans les couples sans enfants, on a comparé les personnes sans incapacité dont le conjoint a une incapacité aux couples sans enfants où personne dans le ménage ne présente d'incapacité². Il s'agit donc dans le premier cas de personnes vivant dans un ménage où un seul des conjoints a une incapacité. Les comparaisons ont été faites séparément pour les hommes et les femmes.

Différents aspects ont été examinés. D'abord en ce qui a trait aux relations familiales et sociales, on a étudié les difficultés dans les relations conjugales, le niveau de soutien social des conjoints, le nombre de personnes pouvant les aider en cas de besoin, la fréquence des rencontres sociales et la fréquence de pratique de l'activité physique de loisir des conjoints. Pour ce qui est de l'état de santé physique et mentale des conjoints, on a étudié la perception qu'ont les conjoints de leur état de santé, la consommation de médicaments

prescrits, la consultation d'un professionnel de la santé et le niveau à l'indice de détresse psychologique. Ces comparaisons entre les conjoints sans incapacité issus des deux types de couples (avec et sans conjoint avec incapacité) ont permis d'observer seulement deux associations significatives.

D'abord, sur le plan de la fréquence de pratique de l'activité physique de loisir, on observe des différences, mais chez les hommes seulement. Ainsi, les hommes dont la conjointe a une incapacité s'adonnent moins à l'activité physique durant leurs loisirs que les hommes dont la conjointe n'a pas d'incapacité. De fait, 40 % des hommes ont dit n'avoir fait aucune activité physique³ au cours de la période de référence de trois mois, comparativement à 27 % des hommes dans les couples sans incapacité (tableau 9.13). Cette relation n'est pas significative chez les femmes. Il est possible qu'une partie des différences observées soit liée aux différences d'âge entre les conjoints avec et sans incapacité.

2. Les comparaisons incluent en fait tous les adultes sans incapacité de ces ménages. Ceux-ci étant constitués presque exclusivement de conjoints, ils sont simplement désignés dans le texte comme étant les conjoints.

3. Pratique d'activité physique, 20 à 30 minutes pas séance, au cours d'une période de trois mois.

Tableau 9.13

Pratique de l'activité physique de loisir¹ chez les conjoints masculins sans incapacité² selon la présence d'une conjointe avec incapacité, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	Un seul conjoint a une incapacité	Personne n'a d'incapacité
	%	
Aucune fois	39,5	27,0
Moins d'une fois par semaine	12,7 *	16,7
Une fois par semaine	8,5 **	11,5
Deux fois et plus par semaine	39,3	44,8

1. Pratique d'activité physique de loisir, 20 à 30 minutes par séance, au cours d'une période de trois mois.

2. Sont inclus ici tous les membres du ménage. Ce sont quasi exclusivement des conjoints.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Sur le plan de la santé, les femmes dont le conjoint a une incapacité se considèrent en moins bonne santé que les femmes des couples sans incapacité. Environ 45 % des premières se déclarant en excellente ou en très bonne santé comparativement à 57 % des femmes du groupe de comparaison (tableau 9.14). Les différences ne sont pas significatives chez les hommes. Ici aussi, il est possible qu'une partie des différences observées soit liée aux différences d'âge entre les conjoints avec et sans incapacité.

9.5 Synthèse et discussion

Les ménages qui ont fait l'objet de ce chapitre sont d'une composition assez simple. Il s'agit de couples sans enfants vivant avec eux et, dans la quasi-totalité des cas, personne d'autre ne vit avec le couple. On ignore si ces couples ont eu des enfants. Fait important, dans 30 % de ces couples, ce sont les deux conjoints qui ont une incapacité.

Les couples sans enfants comptent une part importante, mais non majoritaire, de personnes âgées : un peu moins de la moitié (46 %) des personnes ayant une incapacité ont 65 ans et plus. Dans l'ensemble, 39 % des personnes ayant une incapacité présentent une incapacité modérée ou grave, 29 % ont des incapacités multiples et près de la moitié (47 %) présente un certain niveau de dépendance (légère, modérée ou forte). Toutefois, il est important de noter qu'une part non négligeable (environ le quart des conjoints ayant une incapacité), en particulier chez les hommes (31 %), ne sont pas considérés comme désavantagés par leur incapacité, c'est-à-dire que celle-ci n'entraîne aucune limitation d'activités ni dépendance. Le fort pourcentage d'hommes non désavantagés s'explique sans doute par le fait qu'ils présentent plus souvent que les femmes une incapacité liée à la communication seulement; ce type d'incapacité entraîne peu de désavantages (Gosselin et autres, 2001).

Tableau 9.14

Perception de l'état de santé chez les conjointes¹ sans incapacité selon la présence d'un conjoint avec incapacité, ménages avec couples sans enfants, Québec, 1998

	Un seul conjoint a une incapacité	Personne n'a d'incapacité
	%	
Excellent, très bon	43,4	57,4
Bon	45,2	35,2
Moyen, mauvais	11,3 *	7,3

1. Sont inclus ici tous les membres du ménage. Ce sont quasi exclusivement des conjoints.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Les couples où les deux conjoints ont une incapacité se démarquent. Ce sont des couples plus âgés que ceux où un seul conjoint a une incapacité et le profil de l'incapacité chez les conjoints est plus lourd. Ils présentent moins souvent une incapacité légère et plus souvent des incapacités multiples. Laplante et autres (1996) avaient également observé l'âge plus avancé des familles américaines où les deux conjoints ont une incapacité.

Sur le plan socioéconomique, on a pu observer que le niveau de revenu et le revenu annuel sont inférieurs dans les couples avec incapacité comparativement aux couples sans incapacité. Il est possible qu'une partie de ces différences soit liée au fait que les conjoints de ces couples avec incapacité sont plus âgés que ceux du groupe de comparaison. Ainsi, c'est surtout la perception qu'ont les conjoints de leur situation financière qui retient l'attention, car cet indicateur permet aux répondants de se situer par rapport aux gens de leur âge. Cet indicateur montre que les conjoints des deux sexes ont une perception plus négative de leur situation financière dans les couples avec incapacité. Ainsi un peu moins de 30 % des hommes et des femmes dans ces couples se perçoivent comme pauvres ou très pauvres comparativement aux personnes de leur âge. Dans les couples où les deux conjoints ont une incapacité, cette proportion atteint 37 %.

À ces revenus moins élevés, s'ajoutent des dépenses liées à l'état de santé qui ne sont pas remboursées pour plus du tiers des conjoints avec incapacité. De plus, les résultats montrent que les couples où les deux conjoints ont une incapacité sont moins souvent couverts par une assurance privée que les couples de comparaison.

Le niveau de scolarité est aussi inférieur dans les couples avec incapacité. En effet, ceux-ci sont moins scolarisés relativement à leur groupe d'âge et de sexe que ne le sont les couples sans incapacité, et cela est vrai tant dans les couples où un seul ou les deux conjoints ont une incapacité. Dans l'ensemble, on peut donc conclure à une situation socioéconomique plus précaire pour les couples avec incapacité, et en particulier pour les

couples où les deux conjoints ont une incapacité comparativement aux couples sans incapacité.

Dans ce chapitre, on a fait une brève analyse de la participation des conjoints au marché du travail, leur participation étant relativement faible en raison de la part assez importante de retraités, entre autres. Ainsi, moins du tiers des hommes et des femmes avec incapacité occupent un emploi ou sont principalement aux études chez les conjoints avec incapacité. Les conjoints sans incapacité des couples avec incapacité sont plus actifs qu'eux, mais ils le sont moins que ceux des couples sans incapacité. Cependant, l'âge explique sans doute en partie les différences entre les couples avec et sans incapacité.

De fait, afin d'apprécier l'impact de l'incapacité sur la famille, on s'est penché sur plusieurs indicateurs permettant de décrire la situation des conjoints sans incapacité qui vivent avec un conjoint ayant une incapacité. Toutefois, ceux-ci se sont révélés plus âgés que les conjoints sans incapacité du groupe de comparaison, ce qui complique l'interprétation des résultats. En effet, les différences d'âge entre les deux groupes pourraient expliquer en totalité ou en partie les différences observées sur le plan de la participation au marché du travail, de la fréquence de l'activité physique de loisir ou de la perception de l'état de santé. Car, on le sait par d'autres sources, notamment par les analyses de l'Enquête sociale et de santé 1998 (Daveluy et autres, 2000), ces aspects sont fortement liés à l'âge. Des analyses supplémentaires, de préférence multivariées, sont donc recommandées pour mieux comprendre les relations touchant le bien-être de ces conjoints.

Ce chapitre apporte un éclairage intéressant concernant les besoins d'aide des couples aux prises avec une incapacité. Il montre d'abord que les besoins d'aide sont plus importants, dans ces couples, chez les femmes ayant une incapacité que chez les hommes dans la même situation. Ceci est surprenant de prime abord sachant que, dans ces couples, les hommes avec incapacité sont plus âgés que les femmes. Il est possible que cela s'explique en partie par la nature de leur incapacité (les femmes présentant plus d'incapacité motrice seulement). La division sexuelle des tâches

ménagères dans le couple intervient sans doute également, les femmes déclarant avoir plus de besoin à l'égard de l'aide domestique et pour les gros travaux que les hommes. Cette division se reflète possiblement aussi dans l'indice de désavantage où les hommes apparaissent moins souvent désavantagés par leur incapacité que les femmes, c'est-à-dire qu'ils sont moins souvent dépendants ou limités dans leurs activités que les femmes⁴.

Par ailleurs, on peut s'étonner que les hommes avec incapacité reçoivent en proportion moins d'aide de leur conjointe que les femmes avec incapacité de leur conjoint. Le fait qu'en contrepartie les hommes avec incapacité reçoivent plus d'aide de sources formelles que les femmes suggère que la différence entre les sexes tient peut-être à la nature des services requis par les hommes avec incapacité. Cependant, il est plus probable que cela tienne au fait que les hommes avec incapacité sont plus âgés que les femmes avec incapacité. Leurs conjointes étant probablement également plus âgées, il est probable qu'elles soient moins aptes à les assister dans les tâches domestiques notamment. Finalement, on doit rappeler que les résultats présentés permettent de connaître les diverses sources d'aide sans tenir compte de la quantité d'aide fournie.

Par ailleurs, les résultats confirment les conclusions de plusieurs travaux sur les aidants naturels selon lesquelles les conjoints sont la principale source d'aide dans les couples. Encore plus intéressant, l'étude suggère que cela reste vrai même lorsque les deux conjoints ont une incapacité. Ainsi, si 83 % des personnes disent recevoir l'aide de leur conjoint lorsque celui-ci n'a pas d'incapacité, c'est le cas également de plus de la moitié des conjoints (54 %) dans les couples où les deux conjoints ont une incapacité. D'autres membres de la famille contribuent également à l'aide fournie aux couples ayant une incapacité, notamment les enfants, de même que les frères et sœurs et autres personnes apparentées. Sachant que les ménages étudiés, dans leur quasi-totalité, ne comptent pas d'autres personnes que les conjoints, cette aide provient

pour la plupart de personnes ne vivant pas avec le couple.

L'aide provenant de sources formelles occupe une place assez importante dans ces couples, surtout dans ceux où les deux conjoints ont une incapacité, quoique (comme dans les autres chapitres) cette aide ne provient pas principalement du CLSC. Fait intéressant à noter, les hommes avec incapacité reçoivent plus souvent de l'aide formelle que les femmes avec incapacité, ce qui est sans doute lié au fait que les hommes reçoivent moins d'aide de leur conjointe que les femmes avec incapacité de leur conjoint. On peut penser que les femmes dans ce cas ne peuvent répondre aux besoins de leur conjoint à cause de la nature de l'aide requise (ex. : gros travaux ménagers) ou de leur propre incapacité. On note en effet que dans les couples où les deux conjoints ont une incapacité, les sources d'aide se modifient et que, l'aide du conjoint diminuant, celle-ci est compensée par une hausse des sources d'aide formelle et par d'autres sources d'aide informelle (amis, voisins, bénévoles), et aussi par celle des enfants qui montre également une tendance à la hausse.

4..Rappelons que l'indice de désavantage est construit en partie à l'aide d'informations portant sur l'aide reçue pour les activités de la vie quotidienne.

